2015

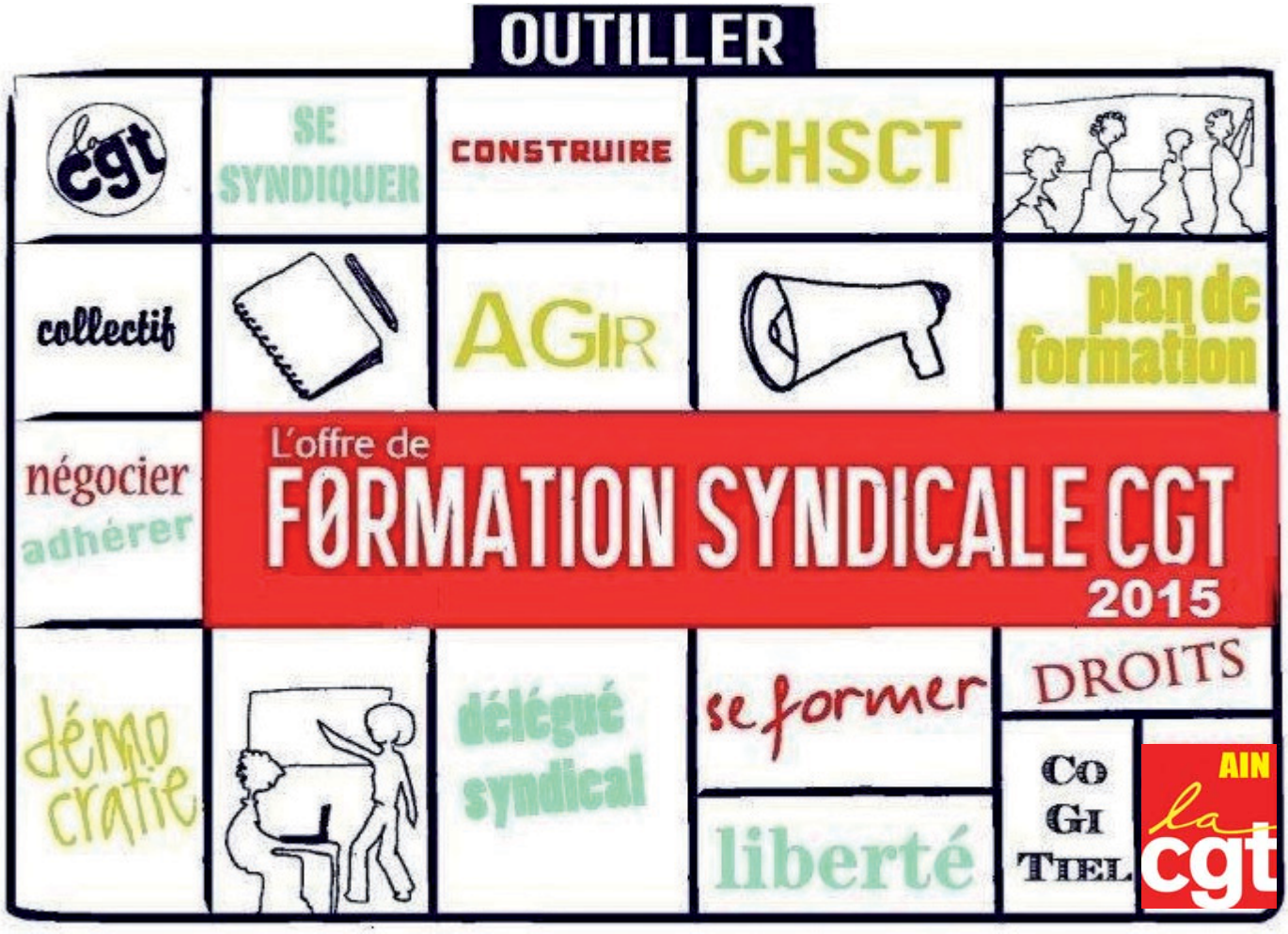

Union Départementale CGT de l'Ain

3, impasse Alfred Chanut | 01000 Bourg en Bresse | tél. 04 74 22 16 48 | Fax. 04 74 22 11 60

E.mail : ud1@cgt.fr | www.cgtain.org

Adresse postale : CS 60092 | 01003 Bourg en Bresse cedex

La formation syndicale : comment et pourquoi ?

Responsables du syndicat, vous avez en mains l'offre de formation syndicale CGT proposée et organisée par l'Union Départementale de l'Ain, et les Unions Locales pour l'année 2015.

Avec cet outil, vous serez en mesure de construire le plan de formation de votre syndicat afin de :

- Créer les conditions pour que tout nouvel adhérent à la CGT acquiert, dés son adhésion, les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour participer à la vie du syndicat,
- Assurer à chaque adhérent, tout au long de sa vie syndicale, l'accès à une formation permanente,
- S'assurer que toute prise de responsabilité soit accompagnée d'une formation.

Les droits à la formation syndicale

Le droit à la formation syndicale existe depuis 1957. Les initiatives et les luttes ont permis d'améliorer les droits initiaux. Beaucoup reste à conquérir. On distingue des droits différenciés pour les travailleurs de droit privé (les salariés) et ceux de droit public (les fonctionnaires et agents de l'Etat, territoriaux ou hospitaliers).

Les salariés et les privés d'emploi

Le congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) concerne, sous conditions, tous les salariés, y compris les privés d'emploi. Le droit est de 12 jours par an et peut être porté à 18 jours pour les animateurs de stages. La formation est assimilée à une période de travail effectif pour le calcul des droits. La rémunération n'est maintenue que dans les entreprises de plus de 10 salariés, sous conditions.

Des mandats ouvrent droit à un temps de formation complémentaire. Les conditions d'accès et de rémunération y sont spécifiques. Il s'agit :

- du congé de formation économique des membres du comité d'entreprise,
- du congé de formation des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,
- du congé de formation des conseillers prud'hommes.

Les fonctionnaires et agents du public

Le congé de formation syndicale est ouvert, sous conditions, aux fonctionnaires et agents non titulaires. Il est d'une durée de 12 jours par an. Le salaire est intégralement maintenu.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site **www.formationsyndicale.cgt.fr.**

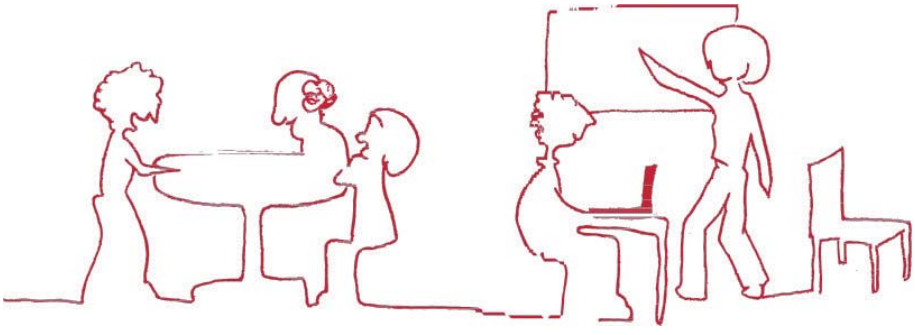

Des droits à conquérir

Les propositions de la CGT sont à développer et à inscrire dans les revendications, à l'entreprise comme dans la branche professionnelle sans oublier le champ territorial :

- Elargir le nombre de bénéficiaires,
- Prévoir le maintien du salaire intégral,
- Remplacer les salariés absents dans le cadre de ce congé en déduisant les dépenses du montant de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle.

«S'il y a des pertes de salaire dans le cadre du mandat, il revient à l'organisation de les prendre en charge, après avoir mené la lutte dans son entreprise pour appliquer des droits syndicaux existants et revendiquer des droits nouveaux.»

(Charte de l'élu et mandaté CGT)

3 familles de formations CGT

Les stages y sont classés selon trois familles de formations CGT :

- «Outiller pour être acteur toute sa vie»
- «Outiller pour la responsabilité»
- «Outiller pour le mandat»

Depuis plusieurs années l'UD de l'Ain fait en sorte que le plan de formation corresponde aux besoins des camarades élus et mandatés.

Ce plan de formation représente un véritable investissement humain de tous les acteurs du département (Collectif formation – Secrétaires UL et UD). L'UD a essayé d'apporter des nouveautés avec les moyens que l'on connaît tous.

Nous vous demandons d'être sensibles à la question de la formation dans vos syndicats et de mener, vous aussi, une véritable politique d'impulsion.

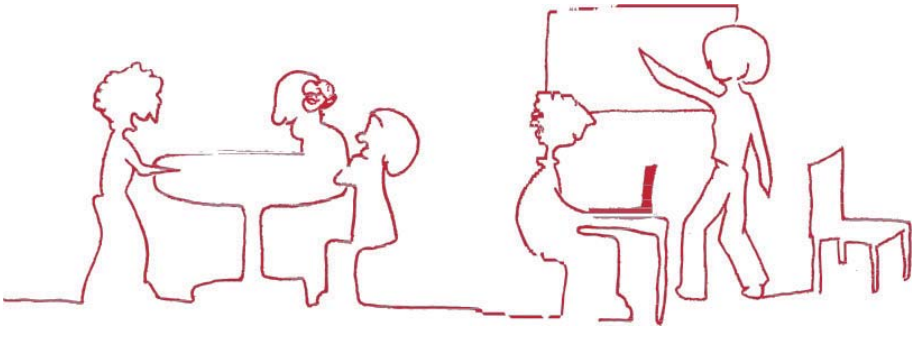

Outiller pour être acteur toute sa vie

Ouverts à tous les syndiqués, ces stages ont vocation à les équiper pour être acteurs de la bataille des idées, en connaissant mieux les fondamentaux de la CGT, ses orientations et son organisation démocratique ainsi que le fonctionnement du monde économique et social dans lequel nous évoluons.

Ces stages ouvrent sur une culture générale syndicale indispensable au débat avec les salariés de l'entreprise et avec tous les citoyens hors de l'entreprise.

Niveau 1 - tronc commun

Durée	:	5 jours
Public	:	Tous les syndiqués.
But	:	Apporter à chaque syndiqué, ancien ou nouveau, les connaissances lui permettant de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations de son organisation.
Objectifs	:	Décider et participer activement à la vie de son organisation, en commençant par son syndicat.
Contenu	:	La diversité du salariat d'aujourd'hui, l'élaboration des revendications, le fonctionnement de la société, le syndicalisme et les orientations de la CGT.

UL BOURG EN BRESSE	:	**du 23 au 27 mars 2015 et du 02 au 06 novembre 2015**
UL OYONNAX	:	**du 30 mars 2015 au 03 avril 2015**
UL LA COTIERE	:	**du 1er au 05 juin 2015**
UL BELLEGARDE/GEX	:	**du 21 au 25 septembre 2015**

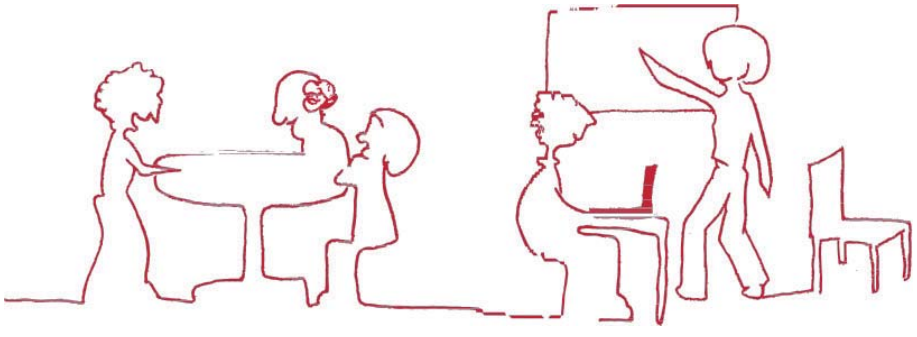

Outiller pour être acteur toute sa vie

Niveau 2 - tronc commun

Durée	:	2 parties de 5 jours
Public	:	Les militants de la CGT
But	:	Poursuivre la construction et l'élargissement des connaissances nécessaires aux militants et dirigeants de nos syndicats et organisations, pour l'efficacité de leur activité et leur participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre des orientations de leur structure.
Contenu	:	Partie 1 : La CGT, transformations du travail, le système capitaliste, sa crise. Nos solutions. Construire le rapport de force. Partie 2 : Mondialisation, clés d'analyse. Institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale. Institutions
Pré-requis	:	Avoir suivi le stage niveau 1, tronc commun.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

(1ère partie) du 16 au 20 novembre 2015

(2ème partie) du 25 au 29 janvier 2016

ADHÉRER À LA CGT C'EST PRENDRE ENFIN SON PROPRE DESTIN EN MAIN!
C'EST REFUSER DE DÉCLARER FORFAIT...
...CAR SEUL CELUI QUI NE SE BAT PAS A DÉJÀ TOUT PERDU!
la CGT
la CGT
BABOUSE

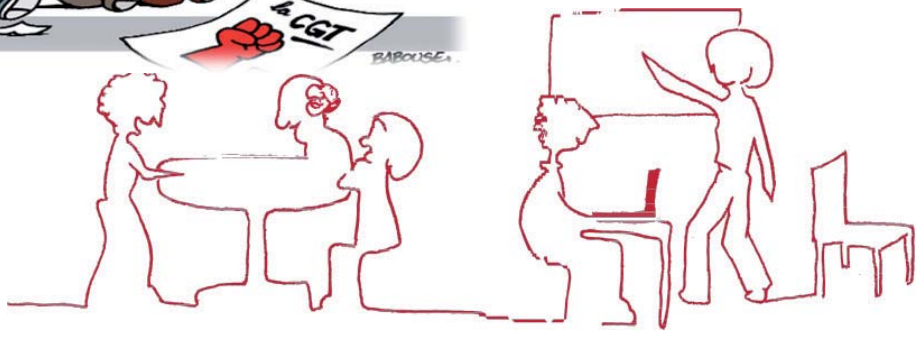

Outiller pour être acteur toute sa vie

Feuille de paie

Durée	:	2 jours
Public	:	Les syndiqué(e)s CGT.
But	:	Lire et comprendre la fiche de paie.
Contenu	:	Incidences du coût du capital et des aides de l'Etat sur les salaires et le pouvoir d'achat des salarié(e)s.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

2 SESSIONS :

du 16 au 17 mars 2015

du 1er au 02 octobre 2015

CONSEIL EN MANAGEMENT
CHARB.
JE NE PEUX PAS VOUS AUGMENTER, J'AI JOUÉ LE FRIC DE LA BOÎTE EN BOURSE
ÇA VA ? J'AI ÉTÉ BON ?
POURQUE VOS EMPLOYÉS PUISSENT COMPATIR, IL FAUT QU'ILS PUISSENT S'IDENTIFIER À VOUS !
MAIS, JE N'AI RIEN EN COMMUN AVEC CES CONS !
DITES QUE VOUS AVEZ PERDU LES BÉNÉFICES DE L'ENTREPRISE AU NOUVEAU LOTO !

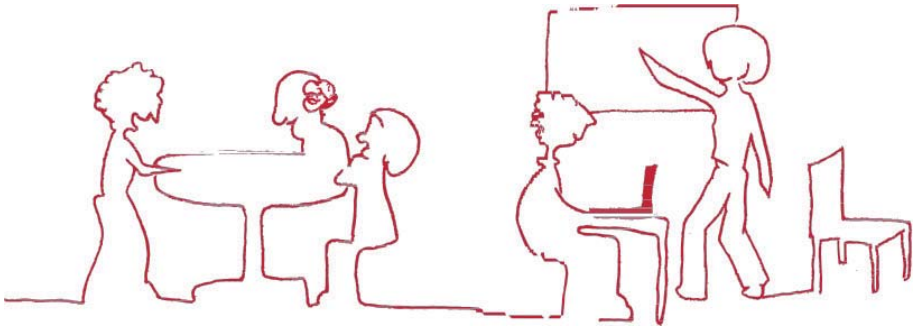

Outiller pour la responsabilité

Tout syndiqué peut être appelé à exercer une responsabilité particulière dans l'organisation. Outiller à la prise de responsabilité est l'affaire du collectif, de ceux qui en assument l'animation et de celui qui l'accepte. Cet accompagnement passe, entre autres, par les formations.

Les responsabilités syndicales sont nombreuses et variées. Elles peuvent être propres à chacune des structures syndicales (syndicat, union locale ou départementale, collectifs professionnels, etc.). Elles sont bien identifiées comme, par exemple, secrétaires généraux, responsables à la politique financière, utilisateurs du Cogitiel, formateurs, animateurs de la vie syndicale...

«Le syndicat doit permettre aux mandatés d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le mandaté participe à la vie du syndicat, de l'organisation dans laquelle il a des responsabilités.»

(Charte de l'élu et mandaté CGT)

Animateur de syndicat

Durée	:	2 jours
Public	:	Les Délégués syndicaux, les Secrétaires de syndicat.
Objectifs	:	Vie démocratique, outil pour la vie syndicale.
Contenu	:	Construction et suivi d'un plan de travail, outils pédagogiques, rédaction de compte-rendus, animation de réunion...
Pré-requis	:	Avoir suivi le stage niveau 1, tronc commun.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

du 30 novembre au 1er décembre 2015

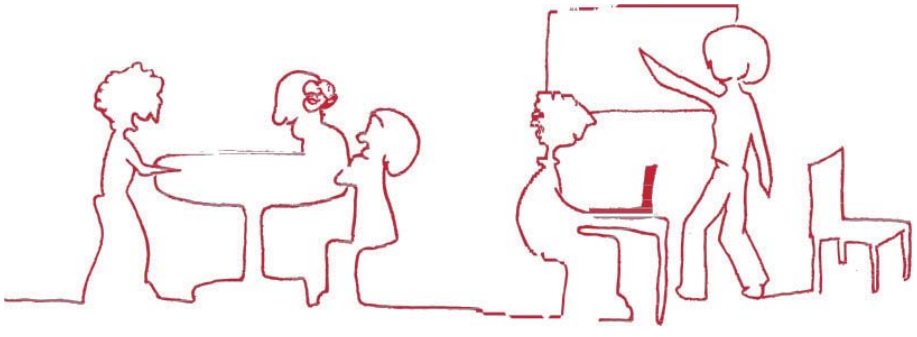

Outiller pour le mandat

Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif. Aussi, tout syndiqué peut être appelé à représenter le syndicat et/ou à être présenté au nom du syndicat à une élection professionnelle, dès lors que les autres syndiqués l'ont proposé.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqués en charge de mandats, qu'ils soient élus ou présentés par l'organisation syndicale, dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : délégué syndical, délégué du personnel, membre du comité d'entreprise, conseiller de salarié, conseiller prud'homme, administrateur dans les organismes de Sécurité sociale, membre des services de santé interentreprises...

« La structure de la CGT qui mandate un syndiqué doit veiller à ce que le syndiqué se forme. » **(Charte de l'élu et mandaté CGT)**

IRP (Instances Représentatives du Personnel)

Durée	:	2 jours
Public	:	Destiné aux nouveaux délégués syndicaux et élus CE, DP, DUP, CHSCT.
Objectifs	:	Connaître, Approfondir, actualiser, le rôle des IRP.
Contenu	:	1er jour : Présentation du code du travail, connaissance et rôle des IRP – Moyens pour fonctionner, Réforme de la représentativité. 2ème jour : Histoire et fonctionnement de la CGT, le lien entre les IRP et le syndicat, Travaux de groupes autour de la charte des élus et mandatés, Restitution et échanges à partir de l'expérience des uns et des autres.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

2 SESSIONS :

du 12 au 13 mars 2015

du 10 au 11 décembre 2015

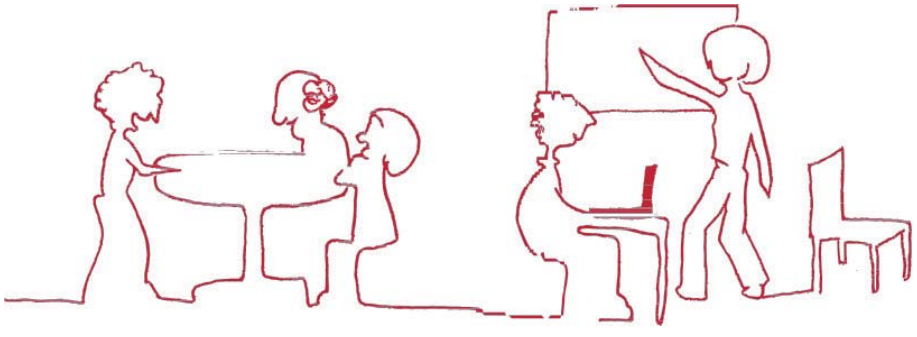

Outiller pour le mandat

Conseillers aux salariés (Approfondissement)

Durée :	2 jours
Public :	Les nouveaux Conseillers aux salariés (12 stagiaires maximum).
Objectifs :	S'approprier son mandat.
Contenu :	Découverte de l'outil juridique, accueil des salarié(e)s, déroulement de l'entretien préalable.
Pré-requis :	Avoir participé au stage «Prise de mandat - Conseiller du salarié».

UD de l'Ain
à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats
du 08 au 09 juin 2015

CHSCT (3 jours)

Durée :	3 jours
Public :	Les élus des CHSCT n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans.
Objectifs :	Approfondir, actualiser, les savoirs et savoir-faire syndicaux, relationnels nécessaires pour l'exercice du mandat.
Contenu :	• Notion de Santé au Travail, Réglementation, Missions et attributions • Travaux de groupes, Accident du travail • Activité revendicative des CHSCT
Pré-requis :	Avoir suivi le stage niveau 1, tronc commun.

UD de l'Ain
à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats
du 23 au 25 novembre 2015

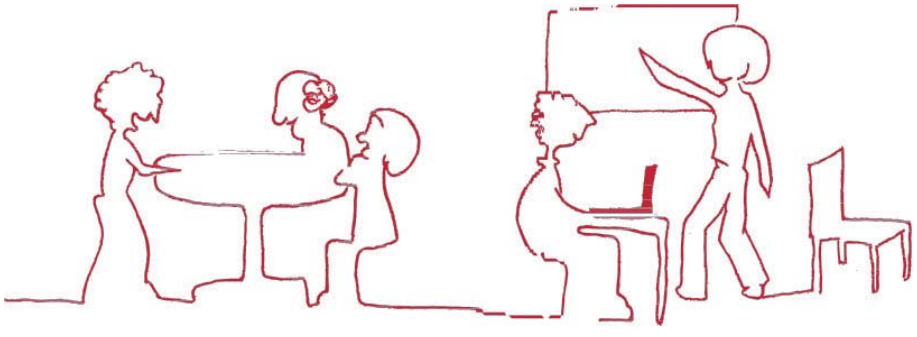

Outiller pour le mandat

CHSCT (5 jours)

Durée	:	5 jours
Public	:	Les élus titulaires des CHSCT n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans.
Objectifs	:	Approfondir, actualiser, les savoirs et savoir-faire syndicaux, relationnels nécessaires pour l'exercice du mandat.
Contenu	:	• Lundi : Notion de santé au travail, Réglementation, Missions et attributions • Mardi : Travaux de groupes, Accident du travail • Mercredi : Inspection du travail, recours à l'expert • Jeudi : Médecin du travail, jeux de rôles • Vendredi : Travail et handicap, document unique, risques psychosociaux, activité revendicative des CHSCT
Pré-requis	:	Avoir suivi le stage niveau 1, tronc commun.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

du 15 au 19 juin 2015

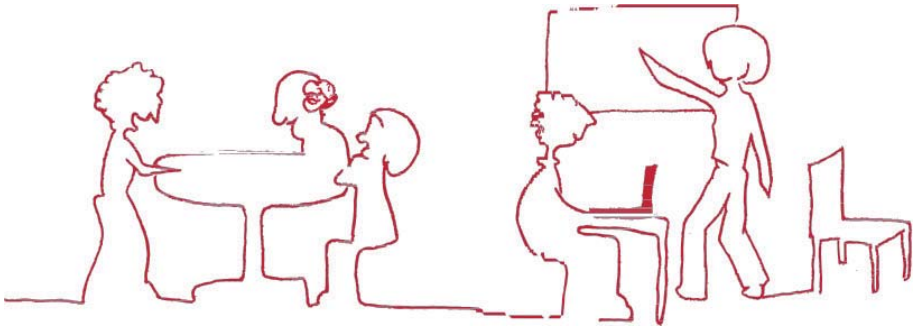

Outiller pour le mandat

CE-ECO

Durée	:	2 sessions de 5 jours
Public	:	Les élus titulaires des Comités d'Entreprise n'ayant pas suivi ce stage depuis 4 ans.
Objectifs	:	Approfondir, actualiser, les savoirs et savoir-faire syndicaux, relationnels nécessaires pour l'exercice du mandat.
Contenu	:	Le CE – un outil de l'action syndicale, et non de cogestion. Rappels économiques. L'ordre du jour du CE et le compte-rendu. Le rôle du secrétaire du CE. Utilité et rôle des experts. Intervention d'un expert comptable du Cabinet Meric. Comment lire un bilan, et compte de résultat. Intervention d'un expert du Cabinet CM&A. Suite à l'ANI du 11 janvier et à la loi du 14 juin 2013 : Droit et procédure en matière d'information et de consultation du CE. Les nouveaux accords (mobilité – maintien dans l'emploi – accord de méthode – PSE). Les 5 nouvelles missions du CE. La procédure de licenciement. La nécessité d'anticiper les mutations économiques. Le lien entre les élus CGT au CE et le syndicat.
Pré-requis	:	Avoir suivi le stage niveau 1, tronc commun.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

du 19 au 23 janvier 2015

ou du 12 au 16 octobre 2015

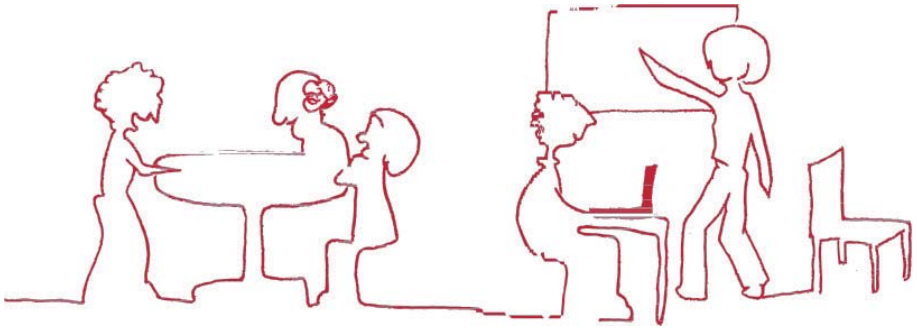

Outiller pour le mandat
Journées d'Étude

Accident du Travail et Maladie Professionnelle

Durée	:	1 jour
Public	:	Elus et syndiqués CGT.
Objectifs	:	Connaître toutes les étapes d'instruction du risque professionnel, de la déclaration à la consolidation. Connaître la réparation des accidents du travail (soins, indemnités journalières, rentes). Connaître les différents aspects du contentieux qui peut être généré (contestation de l'employeur ou de l'assuré). Ce qu'il faut savoir pour éviter les risques de refus intempestifs de prise en charge par la Caisse Primaire.
Contenu	:	Etude pratique des différents cas les plus courants à partir de dossiers concrets.

UD de l'Ain
à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats
le Jeudi 02 Avril 2015 - de 8 h 45 à 17 h 00

Rédiger un tract

L'objectif d'un tract est de faire passer un message et/ou d'annoncer une information. Pour être lu et compris, le texte doit contenir un message clair dans un langage clair.
Lors de cette journée, nous verrons les écueils à éviter et ferons en sorte que le texte soit attractif et lu jusqu'à la fin.

UD de l'Ain
à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats
le Mardi 29 septembre 2015 - de 8 h 45 à 17 h 00

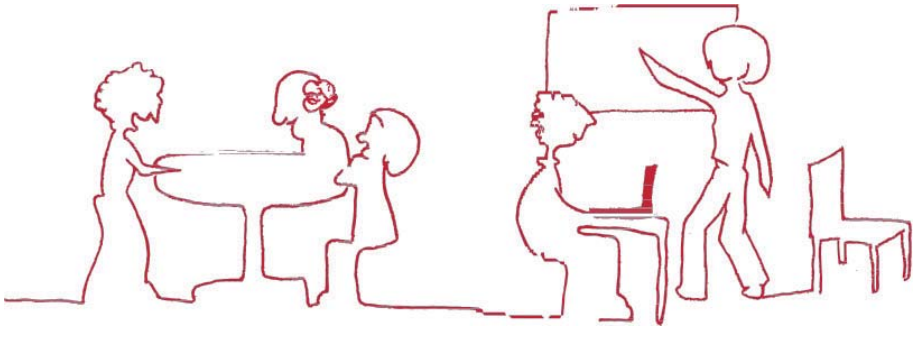

Outiller pour le mandat Journées d'Étude

Un CHSCT «efficace»

Durée : 2 jours initiaux et 1 jour de retour sur expérience après 6 mois.

Public :
- Elus au CHSCT, de préférence avec de l'expérience soit en CHSCT soit dans une autre IRP,
- Représentants du Personnels non élus au CHSCT (DS, CE, DP) voulant mieux travailler avec l'instance.

Objectifs : La formation s'appuie sur des apports théoriques et sur les expériences remontées par les participants.

- Partager des convictions sur le rôle du CHSCT, ses moyens d'action, ce qu'il peut faire et ne peut pas faire face à la direction,
- Se donner des repères pour construire une véritable « stratégie d'action » du CHSCT,
- Identifier les synergies du CHSCT avec les autres IRP,
- Simplifier et rendre efficaces les outils du CHSCT : de l'ordre du jour au PV, en passant par les différents outils de suivi et la communication envers les salariés/agents.
- Comprendre les différentes postures de l'élu au CHSCT (juridisme, accompagnement, opposition, …) et s'interroger sur sa propre pratique,
- Construire une délibération utile, rendre un avis sur un projet ou une consultation,
- Echanger sur les pratiques des participants, leurs réussites et leurs difficultés.

UD de l'Ain

à Bourg en Bresse - Maison des Syndicats

du 07 au 08 décembre 2015

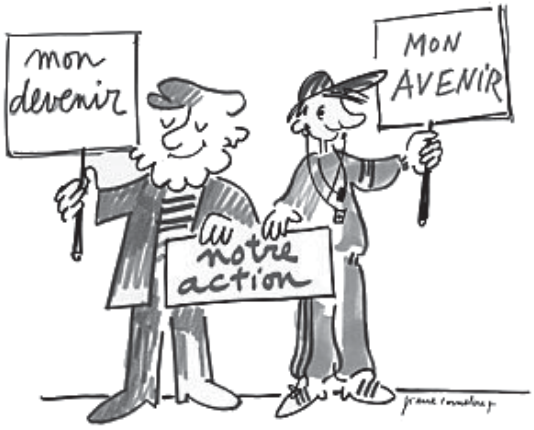

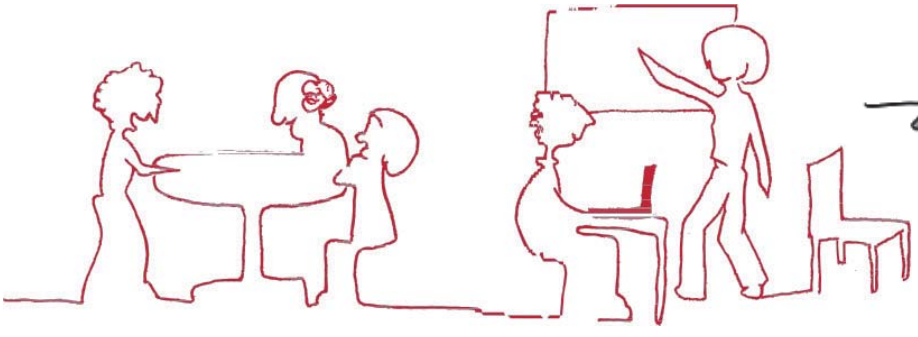

Outiller pour le mandat

Stages CARSAT

(organisés par les Unions Locales)

Accidents du travail – Maladies professionnelles

Deux sessions de formation CARSAT (Caisse Assurance Retraite et de Santé au Travail ex CRAM) sont programmées pour les UL de Lagnieu et Bourg en Bresse avec comme programme :

- Accidents du travail et maladies professionnelles : définition, déclaration et conséquences pour le salarié.
- Handicap et maintien dans l'emploi, quelles actions syndicales face a cette problématique ?
- Santé au travail, quelle activité revendicative pour améliorer les conditions de travail avec quels moyens.
- Introduction au LEAN MANUFACTURING en lien avec les problèmes de TMS (troubles musculo squelettiques) et les risques psychosociaux.

Journées CARSAT

UL LAGNIEU

Le mardi 31 mars et mercredi 1er avril 2015

Lieu à définir

UL BOURG EN BRESSE

Le mercredi 30 septembre et le jeudi 1er octobre 2015

Maison des syndicats à Bourg en Bresse

Ces 2 sessions sont réservées aux syndicats des UL correspondantes et uniquement pour les salariés du privé (12 stagiaires obligatoires).

INSCRIVEZ-VOUS AUPRÈS DES UNIONS LOCALES CONCERNÉES

UL LAGNIEU : ulagnieu.cgt@wanadoo.fr

UL BOURG EN BRESSE : ul-cgt-bourgenbresse@wanadoo.fr

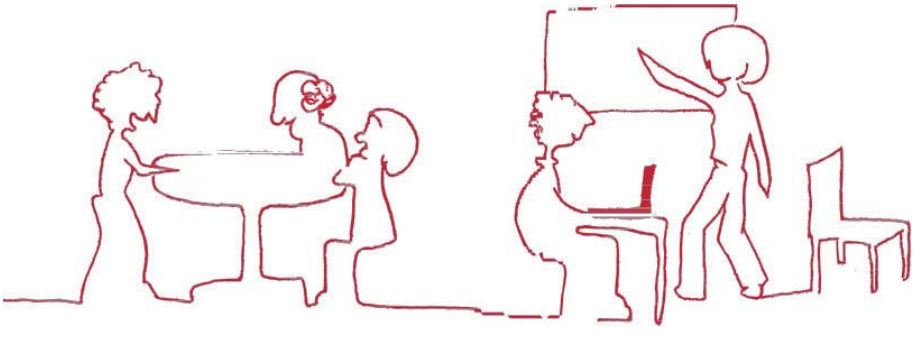

CALENDRIER DE FORMATION 2015

Date	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Decembre
1	J	D	D	M	V	L	M	J Feuille de	D	M 1 syndicat
2	V	L	L	J ATMP	S	M	M	V Paie	L	M
3	S	M	M	V	D	M	J	S	M	J
4	D	M	M	S	L	J	V	D	M	V
5	L	J	J	D	M	V	S	L	J	S
6	M	V	V	L	M	S	D	M	V	D
7	M	S	S	M	J	D	L	M	S	L CHSCT
8	J	D	D	M	V	L Conseillers	M	J	D	M efficace
9	V	L	L	J	S	M salariés	M	V	L	M
10	S	M	M	V	D	M	J	S	M	J IRP
11	D	M	M	S	L	J	V	D	M	V IRP
12	L	J	J IRP	D	M	V	S	L CE ECO	J	S
13	M	V	V IRP	L	M	S	D	M	V	D
14	M	S	S	M	J	D	L	M	S	L
15	J	D	D	M	V	L CHSCT	M	J	D	M
16	V	L	L Feuille de	J	S	M	M	V	L Niveau 2	M
17	S	M	M Paie	V	D	M 5	J	S	M 1ere	J
18	D	M	M	S	L	J jours	V	D	M partie	V
19	L CE ECO	J	J	D	M	V	S	L	J	S
20	M	V	V	L	M	S	D	M	V	D
21	M	S	S	M	J	D	L	M	S	L
22	J	D	D	M	V	L	M	J	D	M
23	V	L	L	J	S	M	M	V	L CHSCT	M
24	S	M	M	V	D	M	J	S	M 3	J
25	D	M	M	S	L	J	V	D	M jours	V
26	L Niveau 2	J	J	D	M	V	S	L	J	S
27	M 2eme	V	V	L	M	S	D	M	V	D
28	M partie	S	S	M	J	D	L	M	S	L
29	J		D	M	V	L	M Rédiger trac	J	D	M
30	V		L	J	S	M	M	V	L Animer	M
31	S		M		D			S		J

Niveau 1 : UL BOURG du 23/03 au 27/03/2015 et du 02 au 06/11/2015 - **UL OYONNAX** du 30 au 03/04/2015 - **UL BELLEGARDE** du 21 au 25/09/2015
UL LA COTIERE du 01/06 au 05/06/2015 - **Stage CARSAT : UL LAGNIEU** du 31/03 au 01/04/2015 - **UL BOURG** du 30/09 au 01/10/2015

Inscriptions

Remplir le bulletin d'inscription que vous trouverez à la fin du livret. Si une personne demande différentes formations, utiliser autant de bulletins que de formations souhaitées.

Bien renseigner l'adresse du stagiaire afin que nous puissions lui envoyer les documents relatifs à la formation (demande à l'employeur, contenu et déroulement de la formation, convocation…)

Si les formations demandées sont limitées en nombre de participants, une liste d'attente sera constituée.

Les personnes demandant une formation s'engagent à suivre la totalité de celle-ci, et à avertir au plus tôt l'UD en cas de désistement, quelle qu'en soit la cause.

Lors d'une demande de formation, attendre la confirmation d'inscription donnée par l'UD avant de faire les démarches auprès de votre employeur.

Vous trouverez à la fin de ce livret le courrier type de demande de congés de formation économique, sociale et syndicale à transmettre à votre direction. Attention ce courrier ne concerne pas les stages CHSCT et CE-ECO. Ces deux stages nécessitent un courrier spécifique. L'UD vous les transmettra par voie postale après la validation de votre inscription.

« La vraie richesse de l'homme se cache dans ses ressources »

Voltaire

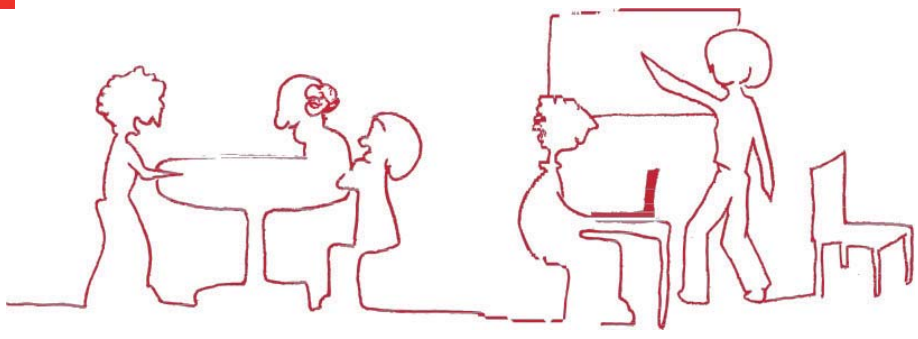

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stages ou Journées d'étude

Utiliser 1 bulletin d'inscription par stage

Le syndicat de l'entreprise : .....

inscrit le ou les camarades suivants au stage : .....

Date du stage : .....

NOM	PRÉNOM	ADRESSE PERSONNELLE	TÉLÉPHONE

Bulletin d'inscription à renvoyer :

- par **fax** à l'UD au **04 74 22 11 60**
- par **courrier** : **UD CGT de l'Ain** - 3 impasse A. Chanut - CS 60092 - 01003 Bourg en Bresse
- par **Email** : **ud1@cgt.fr**

Modèle de demande de congés de formation économique, sociale et syndicale

SAUF STAGE CE-ECO et CHSCT

Nom :
Prénom :
Adresse :

Monsieur le Directeur

A , le

Objet : **demande de congé de formation économique, sociale et syndicale**

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 3142-7 ; L. 3142-8 ; L. 3142-9 ; L. 3142-10 ; R. 3142-1 du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise

du au en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par «La formation syndicale CGT», organisme agréé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature :

L'article L3142-8 du Code du travail dispose :

«Le ou les congés de formation économique et sociale et de formation syndicale donnent lieu à une rémunération par les employeurs, dans les entreprises de dix salariés et plus, dans des conditions prévues par voie réglementaire. Cette rémunération est versée à la fin du mois au cours duquel la session de formation a eu lieu.»

Il en résulte que, pour les services de la Direction Générale du Travail, l'employeur a l'obligation de maintenir le salaire des salariés partant en formation en cours d'année sauf pour les salariés d'entreprises de moins de 10 salariés.

L'employeur maintient ainsi le salaire et, en fin d'année civile, contrôle ce qu'il a éventuellement dépensé sur sa contribution légale de 0,08 pour mille. S'il constate un trop versé et donc un paiement indu, il pourra alors faire une demande de remboursement à l'aide d'un formulaire fourni par l'organisme de formation concerné.

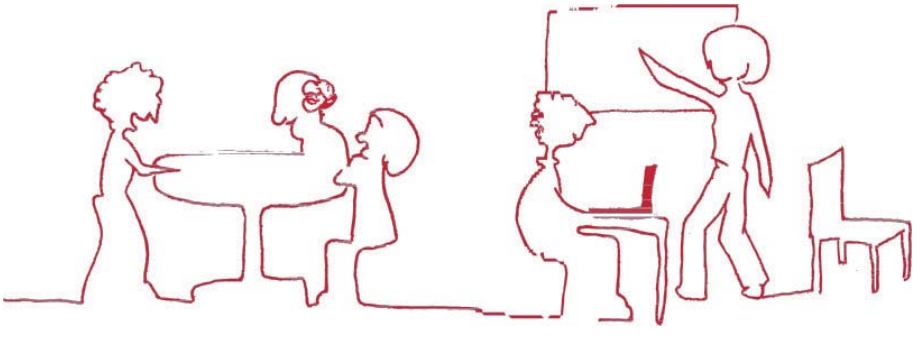

Médiathèque de l'UD

Nos Livres

AGONE 2013 N° 50 - ***Réprimer et domestiquer : stratégies patronales***
AUBENAS Florence - ***Le quai de Ouistreham***
AVRIL Christelle, CARTIER Marie, SERRE Delphine - ***Enquêter sur le travail***
BENAMEUR Jeanne - ***Les insurrections singulières***
BUHL François-René - ***Ensemble***
CHAR René - ***Fureur et mystère***
CITERNE Catherine, ... - ***Vous avez dit égalité(e) ?***
COLLOMBAT Benoit, SERVENAY David - ***Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours***
DAVOUST Jean-François - ***Du sport ouvrier au sport oublié ?***
DE COMARMOND Leïla - ***Les vingt ans qui ont changé la CGT***
DERVIN Yonnel - ***« Ils m'ont détruit ! »***
DUCRET Diane - ***Femmes de dictateur***
FILOCHE Gérard - ***Le travail jetable***
HACQUEMAND Jocelyne - ***La terre à ceux qui la travaillent*** (2 ex)
HODEBOURG Jean - ***Le travail c'est la santé ?*** (2 ex)
HÔ CHI MINH - ***Le procès de la colonisation française***
JACQUIER Bertrand - ***Du Lean au management maigre***
KLEIN Naomi - ***La stratégie du choc***
LENGLET Roger - ***L'affaire de l'amiante***
LEPAON Thierry - Jean-Charles RISBEC - ***Travail et langages, langages au travail***
MABROUKI Abdel - ***Génération précaire***
MANSOURI-GUILANI Nasser - LE DUIGOU Jean-Christophe - ***10 propositions pour sortir de la crise***
MARTINI Dominique Pascal - ***La CGT investit la police***
MASSON Paule - ***Syndicalistes ! De la CFDT à la CGT***
METZ Roland - ***Le SMIC - Une conquête, un combat***
MINE Michel - ***Le droit du travail en pratique***
MOLARD Jean - ***Djebel amour...et de haine***
MORDILLAT Gérard - ***Trains de vies - Les cheminots dans l'aventure du siècle***
MOULIN Jean - ***Le risque, le salarié et l'entreprise***
PAROLES DE LEJABY - ***Adieu cousettes***
PEZE Marie - ***Ils ne mourraient pas tous mais tous étaient frappés***
PEZE Marie - ***Travailler à armes égales***
PRUDIS CGT - ***Questions de principes***
PORQUET Jean-Luc - ***Les jours heureux : Le programme du Conseil national de la Résistance de mars 1944***
RAMAUT Dorothée - ***journal d'un médecin du travail***
ROUZAUD Philippe - ***Salariés, le lean tisse sa toile et vous entoure...***
SAM Anna - ***Les tribulations d'une caissière***
SANCET Charles - ***Les Femmes des PTT et La Seconde Guerre mondiale***
SEGUY Georges - ***La grève*** (2 ex)
SILVERA Rachel - ***Des luttes et des femmes***
SOUID Sihem - ***Omerta dans la police***
TARTAKOWSKI Danielle - ***La grange aux belles***
THIBAULT Bernard - ***Ma voix ouvrière*** (2 ex)
THIBAULT Bernard - ***Qu'est-ce que la CGT***
TODD Emmanuel - ***Après la démocratie***
VO EDITIONS - ***Un mois de mai très occupé*** (2 ex)
VO EDITIONS - ***L'hiver de la colère***
VO EDITIONS - ***Pourquoi nous travaillons ?***

Liste des documents économiques :
- Emergences : Territoires, mode d'emploi syndical
- Rapports du CESE : quelles missions et quelles organisations de l'Etat dans les territoires
- Avis du CESE : quelles missions et quelles organisations de l'Etat dans les territoires
- Illettrisme et travail
- Régions, Europe, enjeux syndicaux

Nos DVD

BENQUET Patrick - ***Françafrique : 50 années sous le sceau du secret***
CLEMENT René - ***La bataille du rail***
COBB J. Lee - ***12 Hommes en colère***
CUSACK Ivora - ***Remue-ménage dans la sous-traitance***
CUSACK Ivora - ***RESF : un réseau de résistance***
FERGUSSON Charles - ***Inside Job***
HIRSCH Claude - ***Pot de thé / Pot de fer***
JOULE Luc et JOUSSE Sébastien - ***Cheminots***
KLEIN Naomi - ***La stratégie du choc*** (2 ex)
LOACH Ken - ***The navigators***
MISSIKA Dominique - ***Le procès Barbie : Lyon - 11 mai au 4 juillet 1987*** - 6 DVD
PERRET Gilles - ***Les jours heureux***
ROUAUD Christian - ***Tous au Larzac***
SCHROEDER Barbet - ***L'Avocat de la terreur***

INDECOSA CGT AIN

L'association de défense
des consommateurs
de la CGT

CONSOMMATEURS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !

L'association

INDECOSA-CGT
est née en octobre 1979
d'une volonté de la CGT de se doter
de moyens nouveaux pour agir
dans les domaines de la consommation, le logement, l'environnement et du cadre de vie.

La formule choisie est la forme associative Loi 1901.

INDECOSA-CGT participe à la défense des droits des consommateurs en développant

des actions individuelles
(gestion et suivi de dossiers litiges)
et des actions collectives
(Pétitions, délégations, informations, rassemblements, manifestations)
sur les sujets d'intérêt général.

Les domaines d'intervention

Les litiges de la consommation, (achat, contrôle, crédit, assurance, etc..).

Le surendettement.

Les accès, la qualité et tarification des services publics.

L'environnement (déchets, qualité de vie).

La santé, la sécurité des consommateurs (OGM…).

L'adhésion à INDECOSA-CGT

En se syndiquant CGT, le nouvel adhérent devient membre de droit d'INDECOSA-CGT. Sa cotisation à INDECOSA est inclue dans son premier timbre qui équivaut à 1% du salaire net mensuel.
S'il n'est pas syndiqué CGT, en adhérant, la cotisation annuelle est fixée à 30 €.

Contact

INDECOSA CGT AIN

Maison des Syndicats – CS 60092 - 3, Impasse Alfred Chanut - 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tél : 04 74 22 94 47 - indecosacgt01@wanadoo.fr